



Conditions générales de la garantie pour les produits d'éclairage de LUG Light Factory sarl

1. Définitions utilisées dans ce document

Garant – LUG Light Factory sarl 65-127 Zielona Góra ul. Gorzowska 11

2. Conditions générales

La société LUG LIGHT FACTORY, ci-après LUG, ul. Gorzowska 11, 65-127 Zielona Góra KRS 0000290498, donne garantie aux luminaires selon les règles exposées dans les présentes.

LUG garantit un fonctionnement correct des produits ci-dessus pendant leur exploitation conformément aux règles de leur emploi pendant la période de la protection de garantie au moins, sous réserves des présentes conditions.

Le Garant donne garantie aux produits vendus pour la période de :

- 5 ans pour les produits LUG (sauf les produits de la gamme/marque LUGBOX) avec source lumineuse LED – à condition d'inscrire le projet sur le site Internet LUG par un client achetant les luminaires de la marques LUG ce qui sera confirmé par le Garant,
- 5 ans pour les produits FLASH DQ - à condition d'inscrire le projet sur le site Internet LUG par un client achetant les luminaires de la marques FLASH DQ ce qui sera confirmé par le Garant,
- 3 ans pour les produits FLASH DQ
- 3 ans pour les produits LUG avec source lumineuse LED
- 3 ans pour les produits LUGBOX
- 2 ans pour les produits LUG standards
- 1 an pour les luminaires LS
- 1 an pour les réalisations standards des luminaires

Lien pour inscription : http://www.lug.com.pl/Strefa_partnera

3. Délais

L'inscription du projet doit avoir lieu 60 jours après la date de l'achat au plus tard.

Le délai de garantie commence à courir à compter de la date de l'achat.

La garantie n'est applicable que pour une utilisation des luminaires conformément à leur destination et pour une installation conformément aux conditions définies par les fiches catalogue, les brochures, les notices jointes au produit et selon les règles d'art par le personnel qualifié et compétent. Les luminaires couverts par la garantie ne peuvent pas être exposés aux surcharges mécaniques et chimiques, et les températures ambiantes et la tension d'alimentation ne peuvent pas dépasser les valeurs nominales.



LUG[®]

LUG Light Factory Ltd.
Producer of Professional Lighting Fittings



Une violation des règles ci-dessus et des autres règles de cette pièce entraîne une annulation des droits résultant de cette garantie.

4. Usure normale

La garantie ne couvre pas les éléments tels que les sources lumineuses, les starters, les condensateurs et autres susceptibles de subir une usure normale pendant l'exploitation normale.

La garantie ne couvre pas l'usure naturelle des matériaux utilisés p.ex. le jaunissement des globes, le ternissement des revêtements de peinture qui sont susceptibles de subir une décoloration avec le temps ou sous influence des facteurs atmosphériques.

La garantie ne couvre pas non plus :

- les défauts résultant d'une utilisation incorrecte des produits,
- les défauts créés par l'action des tiers, notamment par les installateurs qui utilisent les produits couverts par la garantie,
- les défauts résultant des faits dont LUG ne reste pas responsable, notamment de la force majeure,
- les défauts causés par les facteurs chimiques, thermiques, mécaniques, lumineux et autres dont l'impact sur les produits reste en contradiction avec les notices d'emploi, la savoir technique et les règles de l'expérience de la vie.

5. Déclarations de réclamation

Pour une déclaration de réclamation, utiliser le modèle disponible sur le site Internet de notre société.

Lien : http://www.lug.com.pl//Dla_Hurtowni_Elektrotechnicznych

Le client adressant une réclamation est tenu de renseigner la déclaration de réclamation et de l'envoyer par e-mail à l'adresse Internet reklamacje@lug.com.pl, par fax +48 68 45 33 201 ou par courrier à l'adresse du siège du Garant.

Une réclamation peut être prise en compte sous condition de documenter bien l'achat d'un produit défectueux par une facture TVA ou par un ticket de caisse.

Un ayant droit à la garantie est tenu de fournir le produit réclamé au siège du Garant.

6. Examiner une garantie

Pour une prétention bien fondée, les coûts de la livraison sont couverts par le Garant, et pour cela il est nécessaire de contacter le service de réclamations de Garant à la garantie (tél. +48 68 45 33 200, fax. +48 68 45 33 201, mail reklamacje@lug.com.pl) et d'obtenir une acceptation pour le mode de livraison du produit proposé et pour les frais de port.

Le Garant ne couvre pas les frais complémentaires liés à la réparation des pertes.

La responsabilité du garant ne peut pas être supérieure à la valeur d'un produit.



LUG[®]

LUG Light Factory Ltd.
Producer of Professional Lighting Fittings



Pour une déclaration mal fondée, c'est le déclarant d'une réclamation qui est tenu de retirer son produit. Si le produit n'est pas retiré sur demande du Garant, le déclarant sera chargé des frais du stockage du produit ou éventuellement des frais de son renvoi.

La garantie ne couvre pas les frais du démontage, du montage d'un produit défectueux et d'éventuels dommages créés au démontage, à la livraison, au montage ou bien l'impossibilité provisoire de l'utilisation.

Le Garant dispose d'un délai de 14 jours à compter de la date de la réception d'un produit défectueux pour l'examiner. Le déclarant est informé du résultat de l'examen de la déclaration par le Garant par écrit, par téléphone, par fax ou par e-mail.

Pour une déclaration bien fondée, le Garant est tenu de :

- remplacer un produit défectueux ou
- réparer à titre gratuit le produit défectueux.

Le choix du mode est effectué par le Garant.

Si une déclaration de réclamation donne lieu au remplacement de certains éléments d'un produit défectueux, la garantie pour les éléments remplacés commence à courir à nouveau. LUG permet l'emploi des composants d'occasion dans les produits réclamés.

7. Autres conditions

La durée totale de l'éclairage avec les luminaires ne peut pas dépasser 4300 heures pendant une année.

La chute du flux lumineux pendant la durée de vie d'un produit jusqu'à 0,6%/1000h et le changement de la couleur des modules LED ne sont couverts par la garantie.

Les paramètres des nouveaux modules LED sont couverts par une tolérance +/- 10% pour le flux lumineux, la température de couleur et le rendement du produit.

La garantie pour les composants électroniques (adaptateurs, contrôleurs, stabilisateurs, modules LED) couvre uniquement les dommages pour lesquels l'indice de panne est supérieur à l'indice pour les appareils de ce type, soit 0,2% pannes pour 1000h du fonctionnement.

En ce qui concerne les consommateurs, cette garantie n'exclue pas, ne restreint pas, ne suspend pas les droits de l'acheteur liés à la non-conformité de la marchandise au contrat.

Pour les détails de la garantie,
voir le site Internet:

<http://www.lug.com.pl/OWS>

Service Réclamation
Ul. Gorzowska 11
65-127 Zielona Góra
Tél. : +48 68 45 33 200
Fax : +48 68 45 33 201